

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE  
Sainte-Marie

**Objet : Règlement numéro 431-03-2023**

#### AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, madame Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, **qu'à la séance ordinaire du 21 mars 2023**, il a été adopté le règlement numéro 432-03-2023 « **Règlement fixant la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes (Abrogation du règlement numéro 005-82)** ».

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Sainte-Marie, le 3 avril 2023.



Nancy Labbé  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

NL/hl

p. j. (4)